

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

La famille chrétienne, 375. — Promenade géographique, 376. — L'œuvre du Repentir et de la Miséricorde, 378. — Découverte Archéologique, 380. — Les principaux défauts du catéchiste, 381. — Bénédiction de la pale, 381. — Avis aux personnes intéressées, 382. — Bibliographie, 382. — Le Maffia, 384. — Les Juifs au Transvaal, 384. — Panoisse interdite, 384. — Servant de messe, 385. — Communion, 385. — Le péché, 385. — Nominations ecclésiastiques, 388. — Calice, 388. — La fête de saint Odilon, 389. — De 1800 à 1900, 389. — Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis la fondation de cette Institution, 390. — Calendrier, 390. — Memento hebdomadaire, 390.

La famille chrétienne

Lorsqu'on jette un coup d'œil sur le monde, on constate un mécontentement presque général, du malaise et des souffrances réelles. Le commerce, l'industrie, les arts et les sciences n'ont jamais réussi à donner aux peuples la paix et le bonheur. La paix, le bonheur et la prospérité ne viennent que par Jésus-Christ, fondement de toutes les relations sociales. Il faut donc, pour obtenir ce bien inestimable, que les nations redeviennent chrétiennes, et comme les nations se composent de familles, elles ne seront chrétiennes que lorsque les familles le seront.

La maison chrétienne, en premier lieu, doit être une maison de prière.

Le modèle de la famille chrétienne se trouve à Nazareth, où priaient les trois personnes les plus saintes qui ont jamais vécu sur la terre : Jésus, Marie, Joseph.

La prière était l'occupation de Marie. Renfermée dans le

temple elle priait sans cesse, et lorsque l'ange vient accomplir le message céleste, il la trouve à genoux, demandant à Dieu d'envoyer le Messie promis. Saint Joseph est appelé l'homme juste, parce que sa piété lui faisait rendre à Dieu le culte d'adoration que tout homme doit au Créateur.

Et avec quelle dévotion priait l'Enfant-Jésus ! Lui qui savait combien la Majesté Divine désire que l'homme lui rende ses hommages.

Ainsi dans toute famille chrétienne, il faut faire une grande part à la prière, qui est le premier devoir que la religion nous impose. Ce que le soleil est aux plantes et aux fruits, ce que l'eau est aux poissons, la prière l'est pour l'homme. C'est pourquoi l'apôtre saint Paul dit : " Priez sans cesse. "

Toute famille qui veut attirer la protection de Dieu, doit donc conserver l'usage chrétien de prier le matin et le soir, avant et après les repas, et surtout faire prier les enfants qui sont comme les protecteurs-nés de la famille.

La maison chrétienne, en second lieu, doit être une maison de crainte de Dieu.

Cette crainte régnait en souveraine dans la maison de Nazareth. " Ma nourriture est de faire la volonté de mon Père, dit Jésus-Christ. — " Je suis la servante du Seigneur, " répond la sainte Vierge. Saint Joseph dans toute sa vie ne fait qu'exécuter les ordres de Dieu.

Cette même crainte doit régner dans la famille chrétienne. Dieu nous a donné sa loi pour règle de nos actions. Par conséquent, ce n'est pas le caprice, la passion, l'intérêt, le plaisir qui doivent nous guider.

Les parents doivent donc veiller constamment à maintenir la crainte de Dieu dans leurs familles ; et pour y réussir, suspendre à la place d'honneur un crucifix dont la vue ne cesse de rappeler que la maison est sous la protection du divin Sauveur.

Promenade géographique

POLE NORD. — Pas de nouvelles encore de l'explorateur Andrée, parti du Spitzberg en ballon, en juin 1897.

CANADA. — Population : 5 millions. La colonisation de l'ouest et la recherche de l'or à la Colombie Anglaise et au Yukon se poursuivent activement.

ETATS-UNIS. — Population : 75 millions, sans compter les 12 millions des Antilles et des Philippines, qui se font beaucoup prier pour devenir citoyens américains.

Ce pays figure aujourd'hui comme l'une des trois grandes puissances du monde, et projette de pratiquer un grand canal d'Oswego, sur le lac Ontario, à Albany, sur le Hudson. Ce canal coûterait un milliard de francs et mettrait les grands lacs en communication directe avec l'Atlantique.

MEXIQUE. — Population : 12 millions. Rien de remarquable en 1899.

L'AMÉRIQUE CENTRALE. — Population : 5 millions. Les cinq républiques minuscules qu'elle compte ne parviennent jamais à s'unir que sur le papier.

Le canal de Nicaragua ne paraît guère progresser et celui de Panama est encore abandonné.

Dans l'Amérique du Sud, les révolutions continuent à bouleverser le Vénézuéla, le Pérou et l'Equateur, tandis que la Colombie et la Bolivie sont en paix.

Ces cinq républiques n'ont en moyenne qu'une population de 3 millions.

Au Vénézuéla, le conflit territorial avec l'Angleterre, pour une portion de la Guyane, a été réglé par arbitrage, et laisse au Vénézuéla la plus grande partie du territoire contesté.

Le Chili, qui compte 3½ millions, l'Argentine, près de 5 millions, et le Brésil 16 millions, sont les principaux Etats de l'Amérique du Sud, à côté du Paraguay et de l'Uruguay, qui comptent moins d'un million d'âmes.

Ces pays représentent la portion active de l'Amérique latine, et semblent avoir une tendance à établir une ligue commerciale pour s'opposer à l'esprit mercantile envahisseur des Etats-Unis.

L'expédition antarctique belge, de retour en 1899, a constaté, par des sondages, des profondeurs de plus de 4000 mètres, marquant une cuvette à fond plat, qui sépare le continent sud-américain du continent antarctique présumé.

En résumé, l'Amérique septentrionale compte 100 millions d'habitants, en majeure partie de race anglo-saxonne, et l'Amérique méridionale 40 millions, qui sont généralement de races espagnoles et portugaises, mêlées aux indigènes. (1)

(1) Les éléments de ce travail sont empruntés au Frère Alexis.

Océanie

PHILIPPINES. — Population : 10 millions d'indigènes, encore à soumettre, et qui regretteront avant longtemps la domination espagnole.

INDES NÉERLANDAISES. — Population : 33 millions. Ce pays n'offre rien de nouveau, pas plus que l'Australasie anglaise. Toutefois les idées de fédération y progressent.

LES ILES CAROLINES, Mariannes et Palaos ont été cédées à l'Allemagne par l'Espagne, pour la somme de 25 millions.

De plus, un accord entre l'Angleterre et les Etats-Unis donne à l'Allemagne les principales îles Samoa, et le groupe oriental de Tetucla aux Américains. En compensation l'Allemagne cède deux des îles Salomon à l'Angleterre, qui reste également en possession des îles Tonga.

La France figure en Océanie avec les groupes de la Nouvelle-Calédonie, de Taïti, des Marquises etc.

D. GOSSELIN, Ptre.

L'Œuvre du Repentir et de la Miséricorde

BUT DE L'ASSOCIATION

Le but de cette association est d'obtenir du Cœur agonisant de Jésus et du Cœur immaculé et compatissant de Marie :

1° La conversion des pécheurs et spécialement des femmes pécheresses ;

2° La conservation de la foi dans les familles chrétiennes et la grâce d'une bonne mort ;

3° Un refuge aux femmes et aux filles repenties qui se trouvent sans asile, et pourvoir à leur subsistance.

AVANTAGES

1° MESSSES, fondées pour 5 ans, ou à perpétuité. Ces messes sont dites aux trois intentions suivantes :

a. Pour la conversion des pécheurs et spécialement de la femme pécheresse ;

b. Pour les besoins spirituels et temporels des membres vivants de la société et pour la conservation de la foi dans les familles chrétiennes ;

c. Pour les membres défunts de l'association ;

2° Nombreuses indulgences accordées aux membres de l'association par Sa Sainteté Léon XIII ;

3° Une personne agrégée à l'*Œuvre du Repentir et de la Miséricorde*, devient par le fait membre de la " *Confrérie des âmes du Purgatoire* " et acquiert le droit de gagner toutes les indulgences accordées à cette confrérie, et accordées à l'Archiconfrérie de Sainte Marie *in Monterone*, à Rome, à laquelle elle est affiliée ; de plus les associés ont durant leur vie, à la mort, et après la mort une part toute spéciale aux mérites et bonnes œuvres des membres de la communauté du Bon-Pasteur de Québec, des religieux et religieuses de l'Ordre des Augustins, des Carmes, des Franciscains, des Capucins, et des Trinitaires, ainsi que de la Congrégation du Très-Saint Rédempteur.

Extrait d'une lettre de Monseigneur L.-N. Bégin, Archevêque de Québec, en date du 3 décembre 1899, approuvant l'*Œuvre du Repentir et de la Miséricorde*, adressée au Directeur-Gérant de l'œuvre :

De toutes les œuvres de charité inspirées par le christianisme, aucune n'est plus sublime et par conséquent moins comprise que celle qui se dévoue à la conversion des âmes pécheresses. Cependant Notre-Seigneur est venu sur la terre uniquement pour le salut des pauvres pécheurs, et coopérer à son œuvre de rédemption, c'est donner à son Divin Cœur la plus douce et la plus profonde consolation.

Soulager l'humanité aux prises avec les douleurs physiques, consoler les affligés, donner des mères aux orphelins, donner à manger à ceux qui ont faim, visiter les malheureux, se dévouer à l'instruction chrétienne des enfants, voilà certes des œuvres éminemment agréables à Notre-Seigneur. Mais que sont elles auprès du salut d'une âme ? Pour la conversion d'un pécheur le ciel n'éprouve-t-il pas plus de joie que pour la persévérance de quatre-vingt-dix-neuf justes ? Oh, que je voudrais que cela fût bien compris de mon peuple ! Le succès de l'œuvre du Bon-Pasteur serait assuré !

C'est cette pensée qui a inspiré d'organiser une pieuse

association, sous le nom d'*Œuvre du Repentir et de la Miséricorde* dont le but est d'obtenir la conversion des pécheurs, spécialement des femmes pécheresses et la conservation de la foi dans les familles chrétiennes.

J'approuve de tout cœur cette pieuse association, je la bénis, je la recommande avec instances à toutes les âmes charitables et dévouées, désireuses de se faire les coopératrices de Notre-Seigneur dans l'œuvre du salut des pécheurs.

J'accorde une indulgence de quarante jours à toutes les personnes qui entreront dans cette pieuse association, ou s'en feront les zélatrices. . . .

L-N. ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Toute lettre d'argent, ou contenant des valeurs, doit être enregistrée. Toute personne qui s'adresse au *Directeur-Gérant*, est priée d'écrire son nom ainsi que le lieu de sa résidence d'une manière très lisible.

Pour la *Confrérie des Ames*, ainsi que pour l'*Œuvre du Repentir et de la Miséricorde*, toute correspondance, demande d'association et autre communication, doit être adressée à *Monsieur le Directeur-Gérant, 78, rue Luchevrotière, Québec, Canada.*

LE DIRECTEUR-GÉRANT.

Découverte Archéologique

La *Voce della Verità* de Rome a reçu de Jérusalem, de dom Zaccaria, savant archéologue, des détails sur les fouilles entreprises au terrain de la Dormition de la Sainte Vierge, sur le mont Sion, hors de la porte de David.

On a découvert, du côté du sud-est, des restes très anciens de la basilique du Cénacle, qui mesurait 44 mètres de long et 33 mètres de large, et était à trois nefs.

On a mis à jour entre autres un fragment de colonne de 2 mètres de long et de 64 centimètres de diamètre. Ce fragment est semblable aux colonnes qui garnissent la basilique constantinienne de la Nativité.

De plus, on a trouvé de grosses pierres carrées, qui pro-

viennent probablement du mur de la troisième nef, ou les auteurs anciens placent le sanctuaire de la Dormition de la sainte Vierge.

La *Voce della Verità* dit que cette découverte de la *Mater Ecclesiarum* sur le mont Sion sera saluée avec joie par toute la catholicité, puisque, après tant de siècles, on rentre en possession du lieu sacré où fut institué le sacrement de la très sainte Eucharistie.

Les principaux défauts du catéchiste

Le premier défaut, " legs funeste d'une routine qu'il sera bien difficile de déraciner, c'est l'abus des leçons littérales. Combien n'y a-t-il pas de prêtres qui pensent avoir accompli leur tâche, toute leur tâche, lorsqu'ils sont parvenus à faire réciter de mémoire le texte du catéchisme ! Et pourtant le simple bon sens ne nous dit-il pas que savoir par cœur, ce n'est pas savoir, ce n'est pas comprendre ? Le servent de messe récitè de longs répons en latin sans comprendre un mot de la langue de Cicéron. Trop souvent l'intelligence reste complètement fermée aux formules, aux mots emmagasinés par la mémoire. C'est donc une funeste erreur que de croire que l'on a accompli son devoir de catéchiste, dès que les enfants connaissent de mémoire les leçons de leur manuel. Et cependant rien de plus fréquent que cette triste illusion ! Pour dire qu'un enfant est bien instruit, n'avons-nous pas l'habitude de nous servir de cette expression : " Il sait tout son catéchisme par cœur ! " (1).

Bénédition de la pale

L'opinion générale est que la pale doit être bénite, au moins sous peine de péché véniel. La rubrique est formelle (*Ritus servandus*, tit. I, n. 1,). Il y a même des canonistes qui soutiennent que cette bénédiction est nécessaire sous peine de péché mortel, on peut le voir dans saint Alphonse, n. 3391.

La formule de bénédiction à employer est la même que pour le corporal.

(1) M. l'abbé Horner, professeur de pédagogie à l'Université de Fribourg.

Avis aux personnes intéressées

Vu la requête de Barnabé Parent de la paroisse de Charlesbourg, cultivateur, le consentement et les autres documents produits, nous accordons les conclusions de la dite requête, et en conséquence déclarons, le dit Barnabé Parent libéré de la charge d'administrateur des biens de feu Marie Jeanne Poulin, veuve de Etienne Trottier Desautier Beaubien et nommons le Révérend David Gosselin, curé de la paroisse de Charlesbourg, exécuteur testamentaire pour gérer et administrer les biens de la succession de la dite feu Marie Jeanne Poulin, conformément à ses dernières volontés exprimées dans son testament reçu par M^r Roger Lelièvre, Notaire, le 28 décembre 1808.

Québec, 11 décembre 1899.

L. B. CARON, J. C. S.

Vraie copie,

Québec, 11 décembre 1899. J. BÉLANGER, Dep. P. C. S.

Blioiographie

“ *Manuel de l'institution catholique de la Province de Québec* ” préparé par Paul Decazes, secrétaire du département de l'Instruction publique. Vol. in-12, pages 95. Québec, imprimerie Darveau, 1900.

Ce Compendium de la loi de l'instruction publique est utile non seulement au personnel enseignant, mais aussi aux commissaires et aux curés.

Une scène à la Haute-Cour du Sénat

M. Déroulède (sans se lever). — Après ce qui vient d'être dit, n'ayant aucun doute sur la soumission de la magistrature assise aux ordres du gouvernement. . .

Le P. — Je vous arrête, vous venez d'insulter la magistrature.

M. Déroulède (montrant le Parquet). — Oui, celle-ci et celle-là.

Le P. — Vous n'avez plus la parole.

M. Déroulède (continuant). — J'ai surmonté la douleur physique, j'ai surmonté la répugnance que votre vue m'inspire. . .

(tumultes, clameurs, vociférations.)

Le Président agite sa sonnette.

M. Déroulède. . . mais l'obéissance passive du procureur et du Sénat à un homme indigne. . . ,

Le procureur général se lève et ne pouvant parler, vide son verre. (Rires.)

Mais la forte voix de Déroulède domine le bruit.

— Condamnez-moi si vous voulez.

Je dis ce que je pense, vous êtes des misérables, j'en veux pour mon argent.

Allez, Monsieur le procureur général, faites votre besogne, vous commettez un crime.

Je déclare que cette assemblée est infâme ; elle déshonore la France.

Le procureur général. — La lutte entre la révolte et la loi aura un terme.

M. Déroulède. — Oui, elle aura un terme !

Vous les valets de l'illégalité.

Le procureur général. — Je requiers l'application de l'article 222 du Code pénal pour outrage à des magistrats et l'application de la loi de 1835, puis expulsion de Déroulède jusqu'aux plaidoiries. . . ,

M. Déroulède. — 5 ans de prison et ne confondez pas les peines

Le procureur général. — C'est l'affaire de la justice. . . .

M. Déroulède. — Il n'y a pas de justice ici !

C'est la Haute Cour d'injustice !

(Le procureur s'agite, tous les sénateurs sont debout).

M. Déroulède. — Le président de la République est indigne de la République !

— Vous, vous déshonorez la France !

Plus je serai frappé par vous, plus j'eserai honoré par la France
Vous êtes des misérables, des bandits. On dirait que le procureur général est votre drapeau rouge.

On s'applatit devant lui, c'est la Commune légale, c'est l'anarchie, c'est honteux. (Bravo !).

Me Reuiller. — Je ne veux pas défendre M. Déroulède. .

Je craindrais d'amoindrir ses paroles.

Faites ce que vous voudrez.

M. Barillier. — " Vive Déroulède ! Vive la République du peuple ! "

Le P. — La Cour va en délibérer. •

M. Déroulède. — Allez, électeurs et élus!

Sa sortie s'effectue au milieu du plus grand vacarme.

La Cour le condamne pour ce fait à deux ans de prison, et il est expulsé des audiences.

La Mafia

La *Mafia*, c'est une Franc-Maçonnerie qui opère en Italie de la même manière que la Franc-Maçonnerie française.

La *Mafia* tyrannise l'Italie comme la Franc-Maçonnerie tyrannise la France.

Or, il y a quelque temps, la *Mafia* faisait assassiner le commandeur Notarbartolo. Il paraît que cet homme, honnête administrateur, avait découvert les tripotages financiers du député sicilien Palizzolo, et c'est celui-ci qui l'assassina, aidé de deux complices.

Palizzolo croyait bien que son crime comme tous les crimes de la *Mafia* resterait impuni.

Mais le fils de Notarbartolo, riche, honnête et tenace, a juré d'obtenir le châtement des assassins.

Après d'innombrables démarches sans cesse repoussées par les efforts des politiciens de la *Mafia*, il a fini par faire mettre la main au collet des deux complices de Palizzolo.

Celui-ci, gros personnage, restait indemne.

Mais les complices ont fait des aveux complets, et devant l'énormité du scandale, il a bien fallu arrêter Palizzolo.

Les Juifs au Transvaal

Les Boërs, convaincus que les juifs sont le plus redoutable des microbes, les chassent sans pitié. Ils sont prudents et avec les Boërs.

Paroisse interdite

A la suite de désordres très graves dans l'église de l'île Saint-Ignace, près de Sorel, à l'occasion d'une élection de marguilliers, l'Archevêque de Montréal a lancé l'interdit sur la paroisse jusqu'à ce que les coupables fassent amende honorable.

Servants de messe

Tous les théologiens sont d'accord à dire que le prêtre qui *sans nécessité*, célébrerait sans servant pécherait mortellement. Nous disons *sans nécessité*, car on pourrait célébrer sans servant. 1. Pour donner le viatique à un malade. 2. Pour remplir le précepte de dire ou entendre la sainte messe. 3. Pour achever le saint Sacrifice, si le servant venait à se retirer, une fois la messe commencée.

En dehors de ces cas, le prêtre ne peut célébrer sans servant. Celui-ci peut être un laïque, même incapable de répondre (il peut toujours présenter les burettes et changer le Missel. S. C. R. 4 septembre 1875). A défaut d'un homme comme servant de messe, on peut permettre à une femme de répondre, de sa place, en dehors du sanctuaire, dans n'importe quelle nécessité. (S. C. R. 26 août 1836.) Ce décret avait été restreint par un rescrit du 4 août 1893. Mais le cardinal Masella, préfet de la dite Congrégation, a déclaré dans une lettre à Mgr de Cahors à qui le document avait été envoyé, que ce rescrit ne devait pas être exécuté.

Communion

Lorsqu'un prêtre porte le viatique à un malade, il ne peut donner en même temps la communion à une personne bien portante.

Le péché

Le péché est une *désobéissance volontaire à la loi de Dieu*. Une *désobéissance*. On peut désobéir à Dieu de cinq manières, par pensée, par désir, par parole, par action et par omission.

Pécher par *pensée*, c'est occuper volontairement son esprit de choses défendues, en y prenant plaisir. Pécher par *désir* c'est avoir l'intention d'agir contre la loi de Dieu. Pécher par *parole*, c'est dire ce qu'on ne doit pas dire, comme un blasphème ou un mensonge. Pécher par *action*, c'est faire ce qui est défendu. Enfin, pécher par *omission*, c'est ne pas faire ce qui est commandé. En second lieu : une *désobéissance volontaire*. Pour qu'une

désobéissance soit volontaire, deux conditions sont requises : l'attention et le consentement. Il faut premièrement, s'apercevoir que telle chose est contraire à la loi de Dieu, tout au moins avoir quelque doute sur sa légitimité. Il faut deuxièmement, que la volonté consente, c'est-à-dire se porte librement vers l'objet reconnu mauvais par l'intelligence. Si l'une de ces conditions fait défaut, si une ignorance ou une erreur invincibles ont supprimé l'attention, si la violence a détruit la liberté, on n'a plus qu'une désobéissance involontaire. Comme disent les théologiens, le péché est alors purement *matériel*, il n'est pas *formel*. Or, c'est à ce dernier seulement que convient véritablement le nom de péché.

Enfin : une désobéissance volontaire à la loi de Dieu. Par loi de Dieu, il ne faut pas entendre seulement les préceptes divins résumés dans le Décalogue, mais encore tous ceux portés par l'Église ou par l'autorité légitime.

Quand il s'agit, non pas de distinguer les espèces, mais d'estimer le nombre des péchés, on compte les actes de volonté distincts. Autant d'actes, autant de péchés. Cependant, on peut parfois, par un seul et même acte, violer plusieurs préceptes et par conséquent commettre plusieurs péchés. Ainsi, celui qui fait une faute de manière à scandaliser son prochain, commet à la fois deux péchés à cause de ce scandale.

Le péché est le plus grand de tous les maux, parce que c'est une révolte contre Dieu.

Pour apprécier justement la malice du péché, il faut nous rappeler combien sont absolus les droits de Dieu sur nous.

Dieu nous a donné, puisqu'il nous a créés, tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes. Dieu a donc le droit de disposer de nous suivant son bon plaisir. Nous ne pouvons, sans injustice, soustraire rien de nous-mêmes à son autorité.

Cette souveraineté de Dieu sur nous lui donnait le droit de nous imposer toutes les lois qu'il voulait. Loin d'en abuser, il s'est contenté de nous commander le bien et de nous défendre le mal. Ayant à choisir entre Dieu et ces vanités ou ces vilenies, le pécheur donne la préférence à ces dernières. Il y a là pour Dieu, un outrage pareil à celui dont les Juifs se rendaient coupables envers Jésus-Christ quand ils lui préféraient Barabbas.

Enfin, pour offenser Dieu de la sorte, nous employons l'être, les facultés, les membres même qu'il nous a donnés. Nous tour-

nous contre lui ses bienfaits et nous nous servons d'eux pour l'offenser. C'est dire que, dans le péché l'ingratitude vient aggraver l'injustice, la folie et le mépris.

Pour excuser le péché, on pourrait objecter qu'il n'enlève rien au bonheur de Dieu, que Dieu n'est pas plus atteint par la malice du pécheur, que ne le serait le soleil par des flèches lancées contre lui. Deux réponses sont à faire à cette objection. Premièrement l'impuissance du pécheur n'enlève rien à la malice de son péché. Deuxièmement, il est faux que le péché n'ait pas fait souffrir Dieu. Pour expier nos révoltes, Dieu s'est fait homme et a été crucifié. Regardez la croix, et vous ne direz plus que le péché ne fait rien à Dieu.

Les effets du péché étant différents suivant que le péché est mortel ou véniel, il faut d'abord distinguer l'un de l'autre ces deux degrés du péché.

Le péché mortel consiste à se séparer totalement de Dieu. Il faut deux choses pour le constituer : une désobéissance en matière grave, et un parfait consentement. La matière est grave tantôt en elle-même ou de sa nature, tantôt à raison des circonstances. — Le consentement est parfait quand on pèche avec pleine attention et pleine liberté. -

Le péché est véniel toutes les fois que l'une de ces conditions fait défaut.

1. Le nom que porte le péché *mortel* en indique par lui-même tous les effets. Il est pour l'âme ce que la mort est pour le corps.

Le plus effrayant spectacle de la nature, c'est peut-être la vue d'un corps que l'âme a quitté. Il n'a plus de vie. Sa beauté a disparu. Tous les biens qu'il possédait sont perdus pour lui. Bientôt, enfin, sa corruption oblige les vivants à le porter au cimetière. Tels sont les quatre effets de la mort sur nos corps.

Ceux du péché mortel sur l'âme sont absolument semblables.

Premièrement, il lui ôte la vie spirituelle. Ce que le sang est au corps, la grâce sanctifiante l'est à l'âme. Tout baptisé porte Dieu en lui : et Dieu lui communique une vie toute divine. Qu'il commette un péché mortel, Dieu se retire de son âme ; celle-ci est morte.

Deuxièmement, il la souille. Rien sur la terre ne peut nous faire comprendre la beauté d'une âme en état de grâce. Celui qui la verrait, dit Bossuet, croirait voir Dieu lui-même. Or, le péché mortel anéantit cette beauté, et met à sa place une laideur

dont la lèpre, suivant la comparaison des Ecritures, ou les maladies les plus hideuses peuvent à peine donner une idée.

Troisièmement, il la dépouille de tous ses mérites. Les mérites, nous l'avons dit, donnent droit au bonheur éternel. Eh bien ! un seul péché mortel nous les fait perdre tous.

Quatrièmement, enfin, Dieu a une sorte de cimetière pour les âmes mortes qu'il n'a pu ramener à la vie. Le mauvais riche, suivant la parole de Jésus, fut enseveli en enfer. L'enfer est comme le cimetière des âmes mortes : cimetière où les morts ne dorment pas, mais souffrent des supplices effroyables et qui ne finiront jamais.

2. Le péché véniel n'a point ces terribles conséquences : il ne fait point mourir l'âme ; il ne la dépouille pas de ses mérites ; il ne la rend pas digne de l'enfer. Mais les ravages qu'il exerce en elle sont encore épouvantables. Il affaiblit la vie de la grâce, diminue la beauté de l'âme, tend à tarir pour elle la source des grâces, la rend digne d'un châtement temporel qu'il faudra subir en ce monde ou en l'autre, enfin, la conduit peu à peu et parfois bien vite au péché mortel, comme la maladie conduit à la mort. C'est qu'entre les deux péchés la distance est parfois bien courte et facilement franchie. *« Celui qui néglige les petites choses, dit l'Esprit Saint, tombera peu à peu. Celui qui est infidèle dans les petites choses le sera aussi dans les grandes. »* (Éccli. XIX, 1 ; Luc, XVI, 10).

Nominations ecclésiastiques

Rvd Philéas Lessard curé de Sainte-Angèle de Saint-Malo.

“ Etienne Brunet vicaire à Saint-François, Beauce.

“ J.-Alexis Poulin “ à Saint-Roch de Québec.

Calice

Un calice qui a été redoré perd sa consécration et doit être de nouveau consacré. Les raisons qu'on apporterait pour soutenir le contraire ne tiennent pas devant la décision formelle de la S. C. R. à l'évêque de Liège en 1845. La solution qu'elle donne regarde aussi bien la patène que le calice. Il faut donc

abandonner sur ce point l'opinion de certains liturgistes et canonistes.

Il faut remarquer qu'il s'agit de la coupe elle-même, mais non de la fausse coupe. A plus forte raison, on ne devrait pas renouveler la consécration si le pied seul avait été dévissé pour être redoré (1).

La fête de saint Odilon

Léon XIII vient de décréter que la fête de saint Odilon sera célébrée dans l'Eglise universelle à partir de 1901, à date du 27 mai, et que l'office et la messe seront ceux des Docteurs de l'Eglise.

La Sacrée-Congrégation des Rites s'occupe de la supplique qui lui a été adressée par les évêques anglais pour étendre à l'Eglise universelle le culte du vénérable Bède, autorisé seulement dans l'Ordre des Cisterciens et en Angleterre.

De 1800 à 1900

Empires et royaumes se retrouvent en 1900 avec le même nom et la même dynastie qu'en 1800 :

Quatre en Europe : la Grande-Bretagne, la Russie, le Danemark et la Prusse.

Quatre se retrouvent avec leur même nom, mais ont éprouvé des modifications dynastiques : l'Espagne, le Portugal, la Suède et la Turquie.

Quatre ont disparu : l'ancien Empire d'Allemagne, le royaume de Naples, le Hanovre, les Etats-romains.

Sont nés et existent encore : l'empire d'Autriche, les royaumes de Bavière, de Saxe et de Wurtemberg, le royaume des Pays-Bas, la Grèce, la Belgique, l'Italie (issue du royaume de Sardaigne), le nouvel empire d'Allemagne, la Roumanie et la Serbie. Soit, onze.

Sont nés sont morts : le royaume d'Etrurie, le royaume d'Italie (Napoléon roi), le royaume de Westphalie (Jérôme Bonaparte), le royaume de Hollande (Louis Bonaparte), l'île d'Elbe (Napoléon empereur). On peut compter aussi deux royaumes et deux em-

(1) Annales des prêtres adorateurs.

pires français, remplacés par deux républiques.

Enfin, le royaume de Norvège a vu sa couronne passer des rois de Danemark aux rois de Suède.

Le siècle futur ne verra probablement pas moins de changements.

Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis la fondation de cette Institution

1854-55

Adolphe Blouin, S. Jean, I.O.	T. Chandonnet, S. Pierre, L.B.
Léandre Dugal, Qué.	N. Francoeur, S. Roch, d. A.
Narcisse Gauvin.	Louis Hallé, Qué.
I. Jodoin, Boucherville	C. Lachance, S. Jean, I.O.
J. McCullough, S. Giles	P. Moyce, Donegal, Irlande
Henri Parent, Qué.	J.B. Plainondon, Qué.
Frs. Pouliot, Rimouski	P. Thivierge, S. Jean, I. O.

1855-56

Pierre Arlet, S. Anselme	G. Bossé, Qué.
J. Bureau, Ange Gardien	J.B. Delage, Charlesbourg
J. Dion, S. François, I. O.	D. Dion, Qué.
J. Fitzpatrick, Qué.	M. Fournier, S. Thomas
J. Gariépy, Deschambeault	N. Larochelle, S. Anselme
H. Lecours, Lévis	C. Morissette, Cap-Santé
H. Murray, Qué.	P. Paradis, Lorette
W. Tessier, Qué.	A. Trudelle, Stanfold

(A suivre)

Calendrier

4	DIM	b	V apr. l'Épiph. S. André Corsini, év. Sol. Purification. Bénéd. des cierges (et) Messe de la Purific. (bl :) Kyr. 2 cl. Cierges allumés à l'Évang. et depuis la Consécration, jusqu'apr. la Communion. II Vêp. de la Purif., mém. du suiv., de S. André (II Vêp.) et du dim.
5	Lundi	r	Ste. Agathe, vgr et mart.
6	Mardi	b	S. Tite, év. et conf.
7	Merer.	b	S. Romuald, abbé
8	Jeudi	b	S. Jean de Matha, conf.
9	Vend	b	S. Cyrille d'Alexandrie, év. et doct.
10	Samd.	b	Ste Scolastique, vgr.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Gilbert, le 5 ; au Couvent de la Rivière-Ouelle, le 7 ; à Saint-Patrice de Beauvilliers, le 8 ; chez les Sœurs du Saint-Rosaire, le 10.

Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Québec.